

Esch-sur-Alzette, le 19 février 2008



**Au Collège des Bourgmestre
et Échevins de la Ville**

**Concerne: Conseil de recrutement : adaptation de la délibération
existante.**

Mesdames, Messieurs,

La délégation regrette profondément de ne pas avoir pu participer à l'élaboration de la réforme du conseil de recrutement dont elle est membre, néanmoins la délégation propose au collège des bourgmestre et échevins la constitution d'un groupe de travail ayant pour but d'analyser et de simplifier le déroulement dudit conseil.

La délégation des ouvriers estime que le premier tri des candidats par le conseil de recrutement en totalité doit subsister comme par le passé pour garantir une plus grande transparence, mais de procéder à entretien d'embauche dans un groupe restreint du conseil de recrutement, afin de ne pas trop intimider les candidats par la présence d'un nombre trop important d'interlocuteurs.

Au niveau de la composition il y a lieu de remarquer, que le membre de la commission consultative du personnel communal intégré dont le conseil de recrutement comme membre effectif, doit absolument être assermenté à cause des réunions à huis clos.

Pour la délégation des ouvriers

Kohnen Jean-Paul
président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Kohnen', written over a horizontal line.